

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans.
- Le nombre de participants est strictement limité à 49, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ou chronométrage ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle en cours de validité.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée en laissant une distance de sécurité entre chaque véhicule permettant le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes et leur faciliter les dépassements.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.



**Association des Pétrolettes
Anciennes du Pays d'Auge**
<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n° 867

Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n° 26939.

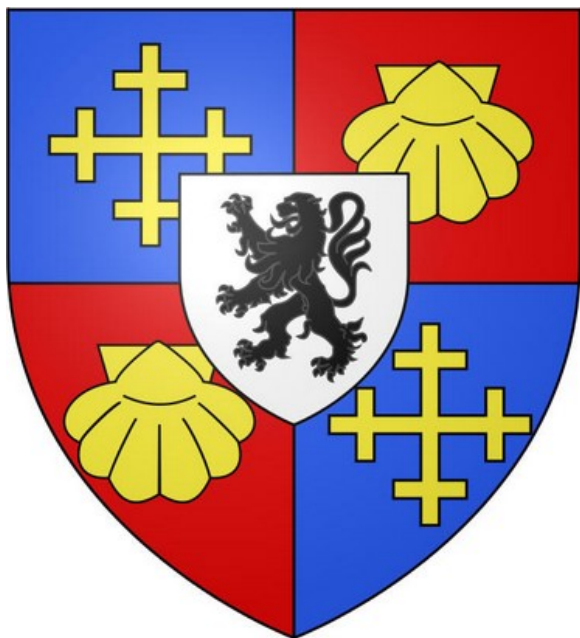
**Balade
Rétro-Moto en
Pays de Caux
Dimanche 21
avril 2024**

L'APAPA aura le plaisir de
vous accueillir à partir

de 8h30

le dimanche 21 avril 2024
sous la halle Cauchoise de
(ancienne salle des fêtes)
Grainville la Teinturière.

Départ de la balade à 09h30



Balade en Pays de Caux 2024

Elle vous emmènera de la vallée de la Durdent à la vallée de la Varenne, par des chemins détournés et pittoresques du Pays de Caux. Nous prendrons la pause déjeuner bien méritée à Torcy . Au retour la Scie nous accompagnera un temps puis, le plateau du pays de Caux parsemé de clos mesure guidera nos roues jusqu'au pied du « chemin de Pival » cher à Denise et Maurice

Vos inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA) sont à retourner pour le **13 avril 2024** dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)

sy.berland@orange.fr

Coupon réponse à retourner avant le **13 avril 2024**

Nom:..... Prénom:.....
Moto, Marque:..... Type:..... Année:.....
Cylindrée: Assurance n° :
Email:.....
Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 30 € x =
Inscription non adhérent APAPA: 35 € x =
Repas enfant (-12 ans) 11 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2024 20 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire valide adapté à la cylindrée de ma machine , être couvert par une police d'assurance en cours de validité et avoir pris connaissance du règlement de la concentration.

Le:

Signature: